



Annulation CDI avant période d'essai

Par **Nosmas**, le **14/04/2020** à **11:09**

Bonjour, rnrnEn cette période de crise et de confinement, j'ai une grosse interrogation. rnJ'ai signé un CDI avant le début du confinement, devant prendre effet en avril, cette date de départ a été repoussée par mon employeur en mai, mais apparemment, ça ne sera pas possible. rnJe suppose que cette date va encore être repoussée, mais je me demande s'il est possible que mon employeur annule simplement le contrat. rnEst ce possible ? rnrnMerci de votre aide.

Par **morobar**, le **14/04/2020** à **18:08**

Bonjour,rnrnPersonne n'est acvtuellement capable de répondre à cette question.rnrnThéoriquement le contrat est ferme, ne peut être annulé sans respect d'une procédure de licenciement.rnrnMais l'employeur peut résister au travers du cas de force majeur. Il y aura des décisions car de nombreux cas identiques.rnrnIl ne reste plus qu'à espérer que le besoin persite de nature à conforter votre future embauche.